

• (5.50 p.m.)

En outre, je pense que les députés connaissent tous le sentiment de frustration qu'éprouve la famille d'un ancien combattant. Je songe surtout à ceux qui ont appris, comme la plupart des familles canadiennes qui comptent d'anciens combattants, que nous sommes littéralement au seuil d'un remaniement complet de nos lois sur les anciens combattants. Certains de mes mandants se sont adressés à moi récemment et ont manifesté un sentiment aigu de frustration et même d'amertume au sujet d'un ancien combattant, autrement dit, d'un membre de leur famille, qui est mort avant que ce progrès ait été réalisé. Je présume que ce sujet figure aujourd'hui à l'ordre du jour de la Chambre parce que nous sommes très près du 11 novembre. Il y a un an environ, le 7 novembre 1969, le député de York-Nord (M. Danson), présentait le bill C-146, qui tendait à modifier la loi sur le jour du Souvenir et qui disposait, en substance, que le dimanche précédant le 11 novembre devait être un jour national du souvenir ou de célébrations commémoratives. Comme le député l'a dit alors, la 11^e heure du 11^e jour du 11^e mois passe inaperçue pour un large secteur de la population et est mal comprise par un secteur tout aussi considérable.

Deux choix s'offrent à nous. Premièrement, maintenir la situation actuelle et, en dépit des craintes terribles qu'éprouvent un grand nombre d'entre nous, voire s'estomper de plus en plus cet instant lourd de sens de l'histoire du Canada, et, partant, de l'histoire mondiale. Deuxièmement, réorganiser et restructurer. Je ne suis pas absolument sûr de ma citation, mais je crois que c'est Cicéron qui a dit: «Celui qui ignore ce qui est arrivé avant sa naissance restera toujours un enfant.» Cette citation m'est venue à l'esprit cet après-midi en écoutant le député d'York-Sunbury (M. MacRae) raconter à la Chambre qu'un groupe de jeunes Hollandais avaient arraché une couronne déposée par des anciens combattants canadiens. Je suppose que pour certains il y a peu de différence entre faire la guerre et pousser à la guerre et, d'autre part, respecter les victimes de la guerre.

Le but du comité Woods était d'analyser la situation où se trouvent les anciens combattants afin que notre société puisse témoigner davantage et de façon très pratique de notre respect à tous pour les souffrances causées par la guerre sans porter aux nues ou louer ce qui doit être évité à tout prix. Il nous faut aider les victimes de guerre tout en condamnant la guerre. A mon avis, nous devons faire quelque chose, et je ne prétends pas avoir des idées brillantes à offrir, dans le sens de ce qu'a proposé le député de York-Nord, quelque chose pour aider nos jeunes à mieux comprendre la signification du Jour du Souvenir. Nous pourrions créer une meilleure atmosphère autour de tout cela.

Un député a dit que selon certaines rumeurs, au cours des défilés des cérémonies du Jour du Souvenir cette année, des gens se proposaient de manifester en prétextant que ceux qui défilent le 11 novembre sont des traîneurs de sabres, des bellicistes et des éperviers et que si vous n'êtes pas ce genre de personne, vous devez vous opposer à eux. C'est déformer et dénaturer les faits de façon ignoble. A cause de cela, j'ai examiné de nouveau le bill du député de York-Nord. Je sais qu'il a été vilipendé par bien des Canadiens et beaucoup d'anciens combattants loyaux, mais peut-être pourrions-nous faire

en sorte que les Canadiens prennent au sérieux et considèrent d'une façon positive ce que nous essayons de faire le 11 novembre. S'il était vrai que nous devions aider les victimes de la guerre sans idolâtrer la guerre à l'époque des sabres et des lances, c'était d'autant plus essentiel à l'époque des balles et des bombes et encore plus à celle des bombes et des engins nucléaires.

Chaque membre de la Chambre doit, comme moi-même, recevoir des lettres ou des délégations au nom d'anciens combattants dont les situations sont tragiques. Le député de Victoria (M. Groos) l'a dit, tous les anciens combattants ne reçoivent pas automatiquement des pensions. Cela m'étonne toujours de voir combien de Canadiens s'imaginent de quelque façon que parce qu'on est ancien combattant au Canada, on a droit à une pension, ou écrivent à leur député au Parlement pour demander pourquoi tel et tel ancien combattant ne reçoit pas une pension. Tout le monde semble croire que tous les anciens combattants reçoivent automatiquement des pensions, mais comme l'a dit à bon droit le député de Victoria, il n'en est rien.

Évidemment, pour quelques anciens combattants, la situation actuelle, si piètre soit-elle, ne saurait être reliée directement au service de guerre. Nous en sommes tous conscients et je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce point. Cependant, pour certains, il y a un lien. Dès lors il est grand temps de remanier de fond en comble notre législation sur les anciens combattants. Les anciens combattants meurent tandis qu'on est sur le point d'apporter à la loi des améliorations radicales, ce qui déçoit naturellement, et parfois amèrement, outre les proches parents, tous les députés sensibles au sort des anciens combattants et, en fait, tous les Canadiens qui se font les défenseurs de cette cause.

Je reconnais que le gouvernement du Canada accorde aux mesures législatives concernant les anciens combattants la priorité qui convient et je tiens à dire combien j'y suis sensible. Je reconnais aussi le rôle qu'a joué notre distingué ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé). J'aimerais lire un court paragraphe puisé dans le Livre blanc. Le voici:

Depuis la Première Guerre mondiale, les programmes législatifs du Canada qui ont trait à la réadaptation et au bien-être des anciens combattants et des personnes à leur charge ont été réputés, non seulement au pays mais aussi à l'étranger, pour leur ampleur et la générosité de leurs dispositions. De plus, ces mesures législatives sont restées souples et dynamiques; elles ont fait l'objet de constantes modifications, de manière à répondre aux conditions nouvelles des bénéficiaires et à tenir compte de l'évolution des normes de justice sociale comme de la situation économique du pays.

Grâce à la Loi sur les pensions, le Canada s'efforce de compenser le plus possible les difficultés d'ordre économique résultant de l'invalidité ou des pertes de vie causées par le service militaire. Il est presque impossible d'établir la valeur monétaire des souffrances et des douleurs humaines, vu le grand nombre d'impondérables et de facteurs de caractère subjectif qui entrent en ligne de compte.

Puis-je déclarer qu'il est 6 heures monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député veut déclarer qu'il est 6 heures. Il ne lui reste que deux minutes. Si la Chambre y consent, il vaudrait peut-être mieux lui permettre de terminer son discours.

Des voix: D'accord.

M. McBride: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je veux souligner les conclusions du Livre blanc. J'approuve